



MINISTÈRE DE LA MER

*Liberté
Égalité
Fraternité*

La ministre

Réf : MM/2022-05/17493

Paris, le 10 MAI 2022

Messieurs les Présidents
(liste in fine)

Monsieur le Président,

Le 16 mars 2022, le Premier ministre a annoncé un plan de résilience économique et sociale pour aider les ménages et les entreprises à faire face à l'augmentation des prix dans le contexte de l'agression de la Russie contre l'Ukraine. Le secteur de la pêche a été intégré à cette réponse adaptée du Gouvernement. Pour les entreprises de pêche, l'aide financière correspond ainsi à une remise de 35 centimes par litre de carburant acheté du 17 mars au 31 juillet 2022, intégrant du 1er avril au 31 juillet 2022 la remise générale à la pompe de 15 centimes HT par litre de carburant. Elle est ouverte à l'ensemble des entreprises de pêche sous pavillon français, que leurs marins soient affiliés ou non à l'Enim.

Un dispositif d'avance dit de première phase a pu être déployé en urgence en un temps record sous la forme d'un versement par l'Enim basé sur les cotisations sociales patronales et intégré au plafond *de minimis* pour les entreprises qui en ont fait la demande. Par construction, ce premier versement n'est pas forcément en adéquation avec la consommation effective de carburant. Pour autant, il a permis à plus de 3 000 entreprises de pouvoir toucher un versement très rapide dans le contexte difficile que nous connaissons. Plus de 9 M€ ont ainsi déjà été versés à ce titre.

Je suis heureuse de pouvoir vous confirmer que la seconde phase de la mesure annoncée, réellement calibrée sur la consommation de carburant, se met en place selon les principes qui ont pu vous être présentés au cours de notre échange du 15 avril. A ce titre, j'ai signé le décret de mise en œuvre et l'arrêté est en cours de stabilisation à la suite des retours dont vous avez fait part à mes services en fin de semaine dernière. Cette aide sera, comme lors de la première phase, versée par l'Enim, en qualité d'organisme payeur. La convention avec l'Enim sera présentée au conseil d'administration de l'établissement dans les plus brefs délais puisque la présidente du conseil l'a convoqué pour le 10 mai afin de se prononcer sur ce sujet. L'aide sera ensuite instruite par les services déconcentrés (DIRM, DM, DDTM) pour un accompagnement de proximité. Le dispositif s'ouvrira dès le retour formel de la Commission européenne validant notre régime d'aide.

.../...

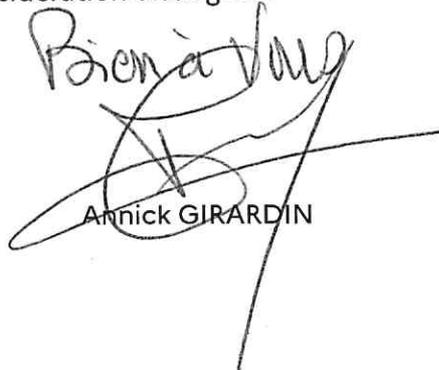
J'identifie cependant plusieurs points d'attention qu'il nous appartient de bien surveiller :

- D'abord, certains petits armements sont très suivis par les autorités préfectorales à notre demande et il faut que cela se poursuive. J'ai ainsi demandé à mes services de me faire remonter les situations individuelles qui poseraient problème, notamment pour les armements qui n'auraient pas souscrit au dispositif de première phase ;
- Ensuite, je n'oublie pas le rehaussement du plafond par armement de l'encadrement européen qui a été demandé par la France, ainsi que nos différents échanges avec la Commission européenne sur le FEAMPA et le FEAMP ;
- Je comprends des remontés de terrain que certaines entreprises peuvent manquer de trésorerie malgré le premier versement du mois d'avril. A cet égard, mes services travaillent dans le cadre de la seconde phase à déployer une avance calibrée cette fois sur la consommation estimée. Elle permettra aux armements les plus en difficulté de ne pas avoir à attendre jusqu'au versement du solde tout en limitant les risques de réversion in fine, dont nous connaissons tous la sensibilité. Je crois aussi à la nécessité de relais bancaires dans le contexte et j'ai demandé à mon cabinet d'y travailler, en appui aux préfets.

Je ne reviens pas, dans ce courrier, sur la situation particulière des Outre-mer, qui a fait l'objet d'un courrier aux préfets pour faire suite au dernier échange auquel je faisais référence.

Notre foire aux questions est mise à jour régulièrement afin que des réponses précises soient apportées au plus vite aux interrogations remontant du terrain et mon ministère reste très mobilisé et à l'écoute de vos demandes maintenant notre ambition commune d'un maintien des navires en mer dans cette conjoncture compliquée.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

Bien à vous

Annick GIRARDIN

Destinataires :

- Monsieur Gérard ROMITI, président du CNPME
- Monsieur Olivier LEPRETRE, président du CRPME des Hauts-de-France
- Monsieur Olivier LE NEZET, président du CRPME de Bretagne
- Monsieur Dimitri ROGOFF, président du CRPME de Normandie
- Monsieur José JOUNEAU, président du CRPME des Pays de la Loire
- Monsieur Patrick LAFARGUE, président du CRPME de Nouvelle Aquitaine
- Monsieur Bernard PEREZ, président du CRPME Occitanie
- Monsieur Christian MOLINERO, président du CRPME de Provence-Alpes-Côte d'Azur
- Monsieur Xavier LEDUC, président de l'Union des Armateurs à la pêche de France